



# *Manuel culturel*

pour les parents d'accueil et  
adoptifs d'enfants autochtones

Créé par  
Nakuset  
Marcelle Durrum  
Barbara McDonald Simon  
Alana-Dawn Phillips  
Irene Qavavauq



Du comité des services sociaux  
Réseau pour la stratégie urbaine  
de la communauté autochtone  
à Montréal



Graphique Design et imprimer  
par Mikisew's Creations



# PRÉAMBULE

Ce manuel a été compilé par le Comité des services sociaux du Réseau pour la stratégie urbaine de la communauté autochtone à Montréal. Il a été élaboré dans le but d'offrir un soutien aux parents d'accueil et adoptifs d'enfants autochtones.

C'est lors de diverses rencontres avec des parents d'accueil et adoptifs et des professionnels de la protection de la jeunesse que l'on a constaté le besoin de créer ce manuel. Bon nombre d'entre eux n'étaient pas conscients de la gamme de services culturellement adaptés qui étaient offerts aux Autochtones en milieu urbain ou des traditions particulières de chaque nation autochtone. Les enfants autochtones pris en charge ont droit aux services qui respectent la diversité de leur patrimoine culturel.

Nous espérons que les informations pratiques et les éclaircissements sur le plan culturel mentionnés dans ce document sauront faciliter et renforcer les liens entre l'enfant et son pourvoyeur de soins.

# Renseignements utiles

4

Le mot « autochtone » est un terme générique qui englobe:

- Les Premières nations (également connues sous les noms suivants : Autochtones, Premiers peuples, peuples indigènes, Amérindiens, etc.)
- Les Inuits
- Les Métis

Un « Indien inscrit » reconnu est un Indien aux termes de la Loi sur les Indiens, chapitre 27, lois du Canada (1985) ;

- Les Indiens inscrits ont droit à une carte de statut leur permettant de se prévaloir de services de santé et sociaux par l'entremise de Santé Canada (ainsi que d'autres services non assurés);
- Les Inuits ont droit à une carte de bénéficiaire N leur donnant accès aux mêmes services que ceux mentionnés ci-dessus;
- Les Métis forment un groupe reconnu et organisé dans certaines provinces, mais ce n'est pas le cas au Québec. Ce groupe d'individus est d'ascendance mixte. En fait, le mot « Métis » signifie « des personnes de sang mélangé ». Ils sont descendants de commerçants de fourrures français de la Compagnie du Nord-Ouest ou de commerçants de fourrures britanniques ou écossais de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de femmes des nations crie, dene ou ojibway. Les Métis ont leurs propres cartes de statut leur offrant un nombre restreint de services. Pour obtenir une carte de statut, vous devez communiquer avec le Gouvernement de la nation métisse au (613) 798-1488 ou visitez leur site Web au [www.metisnation.org](http://www.metisnation.org)

Le texte suivant a été tiré de CBC

## Qu'est-ce qu'un Pensionnat?

Au cours du 19<sup>e</sup> siècle, le gouvernement canadien se croyait responsable de l'éducation et des soins offerts aux Autochtones du Canada. Il croyait que les Autochtones auraient de meilleures chances de réussir s'ils apprenaient l'anglais et adoptaient le christianisme et les coutumes canadiennes.

Idéalement, les Autochtones transmettraient leur nouveau mode de vie à leurs enfants, et les traditions autochtones diminueraient ou seraient entièrement abolies après quelques générations.

Le gouvernement du Canada élaborait une politique qui s'intitulait « l'assimilation agressive » qui fut enseignée dans des écoles industrielles dirigées par l'Église et financées par le gouvernement.

## Combien existait-il de pensionnats et d'élèves?

Plus tard, on appelait ces écoles des pensionnats. Selon le gouvernement, les enfants étaient plus faciles à mouler que les adultes et le concept d'un pensionnat représentait le meilleur moyen pour les préparer à la vie dans la société dominante.

À l'origine, près de 1100 élèves fréquentaient les 69 écoles à travers le pays. En 1931, à l'apogée du système de pensionnats, environ 80 écoles étaient en opération au Canada. Il y avait près de 130 écoles dans chaque territoire et province, à l'exception de Terre-Neuve, de l'Île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick, et ce, entre le 19<sup>e</sup> siècle, soit à partir de l'ouverture du premier pensionnat, et 1996, année où la dernière école ferma ses portes.



Au total, près de 150 000 enfants autochtones, inuits et métis furent retirés de leurs communautés et forcés à fréquenter ces écoles.

Veillez vous reporter aux archives numériques de CBC :

[http://archives.cbc.ca/version\\_print.asp?page=1&IDLan=1&IDClip=4003&IDossier=692&IDCat=360&IDCatPa=262](http://archives.cbc.ca/version_print.asp?page=1&IDLan=1&IDClip=4003&IDossier=692&IDCat=360&IDCatPa=262)

Les pensionnats étaient dirigés par le gouvernement fédéral, plus particulièrement par le ministère des Affaires indiennes. La présence à l'école était obligatoire. Des agents furent embauchés par le gouvernement pour veiller à ce que tous les enfants autochtones fréquentent ces pensionnats.

Après la fermeture des pensionnats, les travailleurs sociaux ont suivi l'exemple des missionnaires, des prêtres et des agents indiens pour « sauver et protéger » les enfants autochtones. De nombreux enfants autochtones furent adoptés par des familles allochtones, ce qui a conduit à une panoplie de problèmes d'identité et sociaux ces enfants avaient perdu contact avec leurs racines autochtones.

- On définit cette époque comme « la rafle des années soixante », malgré le fait que jusqu'à ce jour on continue d'appréhender et d'adopter des enfants autochtones.

Tiré de « Stolen from our Embrace », Suzanne Fournier et Ernie Crey, 1998.

Lorsqu'un enfant autochtone est adopté par une famille allochtone, il risque de perdre le droit à son statut d'Indien, aux droits issus de traités ou au statut de bénéficiaire s'il n'a pas été inscrit avant le placement. Par conséquent, il est **essentiel** que le travailleur social obtienne l'information identifiant l'enfant **avant** que l'enfant soit pris en charge. Le statut d'Indien, les droits issus de traité ou le statut de bénéficiaire pourraient inclure, sans s'y limiter :

- Les droits fonciers;
- Des services médicaux gratuits (psychologues, optométristes, dentistes, médicaments, etc.);
- Les études post-secondaires pouvant inclure les frais de scolarité, les livres et une allocation de subsistance. .

#### Les impacts socioculturels

- Perte de la langue
- Perte de la famille proche et de la famille élargie
- Perte des liens avec la communauté
- Perte de la culture, des traditions et de la spiritualité
- Crise d'identité
- Mode de vie (chasse, pêche, médecines traditionnelles)

Si votre enfant est inuit, vous devez présenter une demande afin d'obtenir pour votre enfant:

- Sa carte de bénéficiaire
- Son numéro N
- Votre enfant est maintenant couvert pour les soins dentaires, les lunettes, les ordonnances, les psychologues, les ambulances.

#### Carte de bénéficiaire

Si vous avez un enfant inuit sous votre garde, vous pouvez présenter une demande de carte de bénéficiaire auprès de la Corporation Makivik à Kuujjuak. Communiquez avec Mme Nancy White au (819) 964-2925.

#### Numéros N

Si l'enfant sous votre garde est un Inuit du Nunavik, vous devez l'inscrire auprès de la Corporation Makivik à Kuujjuak. Dans ce cas également, vous devez communiquer avec Mme Nancy White au (819) 964-2925. Elle devra savoir de quelle société foncière l'enfant provient et il lui faudra le certificat de naissance grand format de l'enfant.



Si votre enfant est membre d'une Première nation, vous devez présenter une demande de statut d'Indien. Téléphonnez aux Affaires autochtones du Canada au 1(800) 567-9604.

Si votre enfant est métis, vous pouvez communiquer avec l'Association nationale des Métis au (613) 232-3216 pour l'inscrire.

Comment formuler une demande pour les services de santé non assurés  
 Votre enfant doit posséder une carte de statut d'Indien, ou s'il est inuit, il lui faut un numéro N. Téléphonnez au (514) 283-1575.

Pour obtenir des services professionnels, veuillez consulter le répertoire à la fin du manuel.

## La Liste A / Registre d'adoption

L'information suivante est plutôt étendue. Pour toute précision, veuillez visiter le site Web des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada au [www.aandc-aadnc.gc.ca](http://www.aandc-aadnc.gc.ca)

La liste A est un registre informatisé des enfants indiens inscrits ayant été adoptés par des non Indiens. Il s'agit d'un registre d'adoption spécial qui est protégé et conservé séparément de l'Inventaire des noms des personnes adoptées et du Registre des Indiens afin d'en assurer la confidentialité. En inscrivant le nom d'un enfant sur la Liste A, un dossier actif est créé sur cette liste pour l'enfant. Celui-ci n'a plus de dossier actif dans le Registre des Indiens jusqu'au moment où il est transféré de la Liste A au Registre des Indiens.

La Liste A fut présentée pour la première fois en 1961 et fait maintenant partie du sous-système d'adoption dans le SII. Lors de la conversion au SII informatisé en 1984, seuls les dossiers actifs des personnes figurant sur la Liste A furent inscrits sur la Liste A informatisée. Il faut se reporter aux Classeurs d'adoption pour obtenir de l'information sur les adoptions effectuées par des non Indiens concernant les noms des personnes adoptées ayant été transférées de la Liste A au Registre des Indiens avant 1984.

Les types d'adoptions enregistrées sur la Liste A sont les suivants:

- i) Les enfants indiens adoptés par des non Indiens;
- ii) Les enfants indiens inscrits sous leur identité à la naissance, adoptés par des non Indiens ET âgés de 18 ans ou plus lorsque l'adoption a été enregistrée.

# Enfants indiens adoptés par des Non-Indiens

Un enfant indien adopté par des parents non Indiens ne perd pas son statut d'Indien ou son appartenance à une bande ou à un groupe. L'information concernant l'enfant adopté est enregistrée sur la Liste A. Le résultat est le suivant :

- Le numéro et la page du registre inscrits sous l'identité à la naissance de l'enfant sont marqués « inactifs » ;
- Le nom à la naissance de l'enfant est ajouté au rapport de la Liste A de sa bande ou de son groupe à la naissance;
- Aucune information faisant référence au placement de l'enfant n'est fournie;
- Aucune inscription n'apparaîtra sur le rapport de changement puisqu'il n'y a pas de baisse réelle dans la population de la bande ou du groupe (remarque: le nom de l'enfant figure dans le rapport de la Liste A du groupe de registre);
- L'enfant dont le nom apparaît sur la Liste A n'est pas admissible à un certificat de statut d'Indien. Cependant, l'enfant ou les parents adoptifs peuvent demander que le Registraire envoie une lettre confirmant le statut d'Indien si aucune lettre n'a été envoyée au moment de l'enregistrement de l'adoption. Cette lettre est souvent nécessaire pour permettre aux parents de réclamer les prestations de soins de santé auxquelles l'enfant adopté a droit.
- Le programme de Services de santé non assurés (SSNA) de Santé Canada offre aux Indiens inscrits et aux Inuits et Innus vivant au Canada un nombre restreint de produits et services si ces derniers ne sont pas disponibles par l'entremise d'autres régimes d'assurances fédéraux, provinciaux ou territoriaux et si tous les critères d'admissibilité sont rencontrés. Il y a une exception, soit les enfants qui sont pris en charge par les services de protection de l'enfance.

Les enfants pris en charge par les services de protection de l'enfance ne sont pas admissibles aux prestations des Services de santé non assurés jusqu'à la fin de la prise en charge. Cette non-admissibilité est fondée sur la politique sur la coordination des prestations des SSNA qui est mise en place afin de s'assurer que les SSNA ne défrayent ou ne fournissent pas des services de santé pour des Inuits ou des Indiens inscrits là où ces services sont offerts aux résidents provinciaux ou territoriaux en vertu d'autres régimes de

santé ou autres programmes fédéraux, provinciaux ou territoriaux. En ce qui a trait aux enfants pris en charge par une agence des Services à l'enfance et à la famille des Premières nations (SEFPN) ou un autre service de protection de l'enfance établi, le service de protection de l'enfance doit avoir accès à tous les autres programmes établis auxquels l'enfant a une admissibilité établie pouvant comprendre des programmes provinciaux.

Les prestations des SSNA comprennent les médicaments, les soins dentaires, les fournitures et équipements médicaux, la vue, le transport et les services d'intervention en santé mentale pour situation de crise à court terme. Lorsqu'un enfant d'une Première nation ou un enfant inuit n'est plus sous la garde des services de protection de l'enfance provinciaux ou territoriaux, on peut communiquer avec le bureau suivant pour s'informer quant à l'admissibilité à ces prestations:

***Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI)***  
***Santé Canada***

### ***Bureau régional***

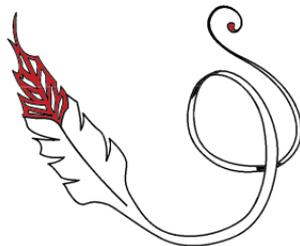
Veillez faire parvenir une copie de la lettre « À qui de droit » qui se trouve en annexe, accompagnée de votre correspondance au Bureau régional de la DGSPNI.

Cette lettre servira à déterminer la date d'admissibilité aux prestations des SSNA. Veillez vous assurer que tous les reçus pour les prestations sont conservés, car le remboursement pour les prestations admissibles remontera à la date à laquelle le client n'est plus pris en charge. Vous devez également fournir une preuve de paiement.

**Les enfants indiens inscrits sous leur identité à la naissance, adoptés par des non Indiens ET dans les 6 mois précédant leur 18e anniversaire ou plus lorsque l'adoption est enregistrée.**

### **LORSQUE CETTE SITUATION SE PRODUIT:**

- Le dossier de la Liste-A de la personne adoptée est marqué « inactif »;
- La personne adoptée est retirée du rapport de la Liste-A;
- La personne adoptée reçoit un nouveau numéro d'inscription de la bande ou du groupe sous le nom adoptif et aucune information parentale ne sera affichée;
- Aucune entrée ne figurera dans le rapport de changement, car il n'y a pas de changement au sein de la population de la bande ou du groupe.



## TRANSFERT DE LA LISTE A

Le nom d'une personne adoptée qui figure sur la liste A confidentielle peut être transféré au Registre des Indiens public à la demande de la personne adoptée après que celle-ci ait atteint ses 18 ans, ou encore, avant l'âge de 18 ans si les circonstances particulières décrites à la page 26 s'appliquent. Lorsqu'un transfert de la liste A a lieu:

- Le dossier de la Liste-A de la personne adoptée est marqué « inactif »;
- La personne adoptée est retirée du rapport de la Liste-A;
- La personne adoptée reçoit un nouveau numéro d'inscription de la bande ou du groupe sous le nom adoptif et aucune information parentale ne sera affichée;
- Aucune entrée ne figurera dans le rapport de changement, car il n'y a pas de changement au sein de la population de la bande ou du groupe.

## **P** Mythes communs sur les peuples autochtones:

Nous souhaitons dissiper les mythes répandus au sujet des peuples autochtones; ces mythes abondent en raison du manque de connaissances quant à la singularité des peuples autochtones à travers le Canada et des stéréotypes véhiculés par les médias. Ces stéréotypes sont particulièrement préjudiciables aux enfants qui pourraient ne pas être en mesure de les démentir et qui commenceraient à intérioriser une image négative d'eux-mêmes. L'extrait suivant, écrit par Joseph Riverwind (Taino), jette un regard gai et humoristique sur le stéréotypage des Autochtones et ne reflète pas la diversité culturelle de tous les peuples autochtones. Visitez le site suivant pour en savoir davantage à ce sujet :

[www.bluecorncomics.com/stbasics.tm](http://www.bluecorncomics.com/stbasics.tm)

The Basic Indian Stereotypes (Représentations courantes des Autochtones)  
Par Joseph Riverwind (Taino)

Les stéréotypes courants sur les Autochtones:

- 1) Paresseux — non motivés à travailler
- 2) Sauvages
- 3) Se soûlent rapidement ou consomment beaucoup de boisson
- 4) Manque d'humour
- 5) Une grande partie du travail qu'ils peuvent faire est liée à l'artisanat
- 6) Veulent reprendre leurs terres
- 7) Tous les Autochtones vivent dans des réserves
- 8) Les « Eskimaux » habitent toujours dans des igloos
- 9) Ils se ressemblent tous

# Mots autochtones

La liste suivante comporte des mots servant à saluer dans différentes langues autochtones. Puisque la langue occupe une place importante dans l'identité, nous vous encourageons à enseigner à votre enfant les mots suivants, surtout si sa nation figure dans la liste ci-dessous. Communiquez avec le conseil de bande de votre enfant pour obtenir des renseignements plus.

## **MOHAWK- KANIEN'KE HA**

- She:kon - Bonjour (Say-goh)
- O:nen - Au revoir (oh-nah)
- Nia:wen - Merci (knee-ah-wah)
- Io - Bienvenue (yo)

## **CREE – NIHIYAW**

- Eenou-nii - Je suis cri
- Tansi - Bonjour, comment allez-vous?
- Ikosi - Au revoir
- Mahti - S'il vous plaît

## **INUKTITUT**

- Inuvunga - Je suis inuit (ee-noo-voo-ngha)
- Qanuipit - Comment allez-vous? (ka-noo-ee-peat)
- Tavvauvutit - Au revoir (tah-vow-voo-teet)
- Nakurmik - Merci (nah-koor-mick)
- Ilali - Bienvenue (ee-lah-lee)

## **ALGONQUIN**

- Kwe-kwe - Bonjour
- Meegwetch - Merci
- Ki mino pimadiz na - Comment allez-vous?

## D Favoriser la fierté culturelle par le biais d'activités:

Nous savons que l'adoption d'un enfant ou offrir un foyer d'accueil à un enfant peut s'avérer un défi important, surtout si la culture de votre enfant diffère de la vôtre. La liste suivante présente des activités culturelles que vous pouvez pratiquer avec votre enfant, permettant ainsi de réduire l'écart culturel:

- Devenez membre du RÉSEAU en visitant le site Web suivant [www.reseautlnetwork.com](http://www.reseautlnetwork.com) et vous recevrez leurs bulletins mensuels. Vous y trouverez une liste d'activités communautaires et de rassemblements culturels.
- Visionnez gratuitement en ligne des documentaires sur les peuples autochtones sur le site Web Passionate Eye: <http://www.cbc.ca/passionateeye/>
- Écoutez APTN - Aboriginal Peoples Television Network (Réseau de télévision des peuples autochtones) à la télévision ou en ligne.
- Abonnez-vous aux journaux autochtones, tels The Nation ou Eastern Door.
- Devenez membre de Tasiutigiiit, une organisation qui offre un soutien aux familles interculturelles d'enfants inuits et autochtones; tél: (450) 479-6827
- Assistez à des activités culturelles avec votre enfant. Chaque année, il y a un pow-wow à Kahnawake (toujours la deuxième fin de semaine de juillet).
- Passez la Journée des Autochtones avec votre enfant. Le 21 juin est la Journée nationale des Autochtones et des activités ont lieu dans la ville à l'occasion de cette journée. Vous pouvez vous renseigner davantage à ce sujet en consultant le bulletin du RÉSEAU.
- En ce qui a trait aux activités culturelles, consultez la revue Terres en vues/Landinsights à l'adresse [nativelynx.qc.ca](http://nativelynx.qc.ca)
- Visitez le musée McCord pour vous renseigner davantage sur leur culture (514 398-7100).
- Accompagnez votre enfant aux cérémonies traditionnelles. Vous pouvez faire des recherches pour trouver des cérémonies qui correspondent à la nation de votre enfant. Choisissez un aîné dans la communauté de votre enfant. Téléphonnez au RÉSEAU pour obtenir des renseignements supplémentaires.
- Amenez votre enfant au Jardin des Premières-nations du Jardin botanique.

# M Autochtones exceptionnels/ Modèle à émuler:

- **ADAM BEACH**

Est un acteur saulsteaux de Ashern (Manitoba). Il a grandi avec ses deux frères dans la réserve de la Première nation de Dog Creek au Lac Manitoba. Il est surtout connu pour ses rôles dans *Smoke Signals* (1998), *Windtalkers* (2002), *Flags of our Fathers* (2006) et *Bury My Heart at Wounded Knee* (2007).

- **BUFFY SAINTE-MARIE**

De la réserve indienne Piapot Cree dans la vallée Qu'Appelle en Saskatchewan. Elle est une auteure-interprète, musicienne, compositrice, visualiste, éducatrice, pacifiste, et activiste sociale crie. Elle est la fondatrice du projet Cradleboard Teaching, un programme éducatif conçu pour favoriser une meilleure compréhension des peuples autochtones. Elle est reconnue et a reçu plusieurs prix et honneurs tant pour sa musique que pour son travail dans les domaines de l'éducation et de l'activisme social.

- **CAREY PRICE**

De Anahim Lake en Colombie-Britannique. Il est membre de la Première nation d'Ulkatcho. Price est devenu célèbre partout au Canada lorsqu'il fut le 5e joueur repêché lors du repêchage d'entrée dans la LNH en 2005. Il fut choisi comme gardien de but du Canadien en 2007-2008.

- **CARLA ROBINSON**

De Kitimat en Colombie-Britannique, est journaliste et présentatrice de télévision pour CBC Newsworld. Carla est membre des Premières nations de Haisla et de Heiltsuk.

- **ELISAPIE ISAAC,**

Auteure-interprète, fut adoptée à la naissance par une famille inuit et a grandi à Salluit, au Québec. Elle a également maintenu des liens étroits avec ses parents biologiques – sa mère est inuit et son père est originaire de Terre-Neuve. Le « mélange de cultures » qu'elle a vécu durant son enfance lui ont vite donné le goût de voyager, d'entreprendre des risques et d'exprimer la dualité qu'elle portait en elle.

- **JORDIN TOOTOO**

Du Manitoba, a grandi à Rankin Inlet, au Nunavut, où son père lui a appris à patiner et à jouer au hockey. Étant le premier Inuit à jouer dans la Ligue nationale du hockey, il est devenu un modèle de rôle pour les jeunes du Nunavut.

- **KENOJUAK ASHEVAK**

Née dans un igloo dans un campement inuit, soit Ikirasaq, situé dans la partie sud de l'Île de Baffin au Nunavut. Pionnière de l'art inuit moderne, elle est devenue une des premières Inuits à Cape Dorset à dessiner à la fin des années 1950. Depuis lors, elle a créé de nombreuses gravures et de sculptures à partir de savon de pierre et des milliers de dessins, de gravures, de gravures sur pierre et d'estampes – tous recherchés par les musées et collectionneurs. Elle a créé plusieurs dessins qui furent imprimés sur des timbres et monnaies canadiens. En 2004, elle créa le premier vitrail de chapelle d'inspiration Inuit.

- **LEONA AGLUKKAQ**

Née à Inuvik, dans les Territoires du Nord-Ouest. Avant de se présenter comme députée, elle fut membre de l'assemblée législative du Nunavut, représentant le district électoral de Nattilik. Elle fut ministre de la Santé et des services sociaux et ministre responsable de la Condition féminine au conseil exécutif du Nunavut. Elle occupe actuellement le poste de ministre de la Santé au niveau fédéral.

- **TAYLOR DANIEL LAUTNER**

Acteur américain, il est d'ascendance amérindienne; particulièrement de la nation Ottawa et Potawatomi. C'est son rôle dans les films de la saga Twilight qui lui a permis de se faire connaître.

# LISTE DE RESSOURCES

## DENTISTES AYANT UNE CLIENTÈLE AUTOCHTONE

Dr Irwin M. Fried

4141, rue Sherbrooke Ouest, local 319  
Westmount, Québec H3Z 1B8  
(514) 935-5587

Veuillez apporter une photocopie de leur statut  
lors du rendez-vous

### LUNETTES

Vision 21/20

2120, rue Guy

Tél: 514-931-3591 Téléc: 514-931-3592

New Look

930, rue Sainte-Catherine Ouest  
Montréal, H3B 1E2

Tél: (514)875-1001

Téléc: (514) 875-1016

### RESSOURCES ET LIENS

Veillez consulter le guide de ressources créé par  
les Services de développement des ressources  
humaines des Premières nations de Montréal  
(SDRHPNM), situé au 1255, rue de Square  
Phillips, local 1007, Montréal (Québec) H3B 3G1  
Téléphone: 514-283-0901

### SERVICES DE COUNSELING ADAPTÉS AU PARTICULARITÉS CULTURELLES :

Pascale C. Annoual, M.A., art-thérapeute

Tél: 913-7039

[www.aatq.org](http://www.aatq.org)

Marcelle Durrum, M.S.W., Thérapeute

Tél: (514) 793-1558

[keti@sympatico.ca](mailto:keti@sympatico.ca)

Suzy Goodleaf, M.Ed, psychologue O.P.Q.

Tél: (450) 635-5108

[suzy.goodleaf@sympatico.ca](mailto:suzy.goodleaf@sympatico.ca)

Mike Standup, guérisseur spirituel/enseignant

Tél: (514) 318-7859

Il est important de savoir que chaque nation a ses propres valeurs traditionnelles, ses propres cultures et sa propre langue. Nous vous recommandons d'effectuer des recherches sur la nation de l'enfant qui est sous votre garde. Pour ce faire, nous vous proposons les liens suivants:

### LIENS

Canadian Child Welfare Research Portal  
[www.cecw-cepb.ca/aboriginal-child-welfare](http://www.cecw-cepb.ca/aboriginal-child-welfare)

Nunavut Culture, Language, Elders, Youth  
[www.gov.nu.ca/cley](http://www.gov.nu.ca/cley)

First Nations Holistic Lifelong Learning  
<http://cli.ccl-cca.ca/FN/index.php?q=home&l=en>

Aboriginal Canada Portal  
<http://www.aboriginalcanada.gc.ca/acp/site.nsf/eng/index.html>

### Magasiner pour les enfants:

Les Textiles Goldtex - vêtements  
 Bébé magg – couchettes, poussettes, etc.  
 Méga vente d'entrepôt – vêtements  
 Children's place – vêtements  
 (seulement lors des mises en solde)  
 Loblaw's (collection Joe) – vêtements  
 Bôbébé - vêtements  
 Jolie Trimousse - vêtements  
 Armée du salut - vêtements et jouets

